

Réservé à l'Administration

Priorité : 1 - 2

Dossier remis le : ___ / ___ / 2022



Service d'éducation et d'accueil Strassen

Renouvellement de l'inscription
Année scolaire 2022-2023

- A remettre au SEA pour le samedi 11 juin 2022 à midi au plus tard svp -

Chers parents,

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants déjà inscrits, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir à partir du 15 septembre 2022.

Nous vous demandons simplement de bien vouloir confirmer le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 en nous retournant le présent formulaire dûment signé et daté.

Aussi, veuillez nous informer de tout changement nécessaire à la tenue à jour de votre dossier en vérifiant la validité des documents stipulés sur la fiche ci-jointe.

Au plaisir de recevoir votre enfant parmi nous en 2022/2023 !

Sandra Hauser,
Responsable des Structures d'Education et d'Accueil de Strassen

Nous soussignés, Madame, Monsieur (ou représentant légal) :

Nom :	Prénom :
-------	----------

Domiciliés à l'adresse suivante:

Numéro :	Rue :
L-	Localité :

Données de contact:

Nom :	Tél : @ :
Nom :	Tél : @ :

donnons notre accord pour la reconduction de l'inscription de notre enfant :

Nom :	Prénom :
Matricule	

Cycle fréquenté en 2022/2023

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Précoce <input type="checkbox"/>	2.1 <input type="checkbox"/>	3.1 <input type="checkbox"/>	4.1 <input type="checkbox"/>
Précolaire 1.1 <input type="checkbox"/> 1.2 <input type="checkbox"/>	2.2 <input type="checkbox"/>	3.2 <input type="checkbox"/>	4.2 <input type="checkbox"/>

Mon enfant a un/une/plusieurs frère(s), sœur(s) déjà inscrit(e)(s) à la maison relais :

Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Si oui, dans quel(s) cycle(s) : _____
------------------------------	---

Nous certifions avoir pris connaissance du **règlement d'ordre interne 2022 –2023**, ainsi que de ses modifications et confirmons la validité des **documents**.

En cas de modification de l'un des documents énumérés ci-dessous, nous vous prions de nous en faire parvenir la dernière version, afin que nous puissions mettre à jour votre dossier.

Documents déjà remis	Modification
Copie de la carte d'identité des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant.	O Oui* O Non
Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé (Annexe 8).	O Oui* O Non
Le cas échéant une copie du jugement/référé de droit d'éducation	O Oui* O Non
Le cas échéant une copie de la carte de vaccination .	O Oui* O Non

* veuillez annexer la version actuellement valable svp

Allergies et/ou intolérances	Merci de joindre un certificat médical récent attestant les allergies et/ou les intolérances
Soucis de santé spécifiques	Merci de joindre le le Projet d'accueil individualisé (PAI) et le Plan d'Action d'Urgence remplis par votre médecin traitant

Documents à joindre à ce dossier	
Certificats de travail (pas de contrat de travail svp) des personnes investies du droit d'éducation attestant qu'elles occupent un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires (ou attestation d'une inscription à l'ADEM).	
Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) (Annexe 12)	
Fiche de présence régulière annuelle (Annexe 1)	

Nous reconnaissons avoir reçu et lu :

1. Le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil
2. La notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 11).
3. La notice générale de protection des données personnelles - Crèches et Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise disponible sur notre site web (<https://www.croix-rouge.lu/fr/protection-des-donnees/>) et affichée dans la Maison Relais/Crèche.

Nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le Service d'Education et d'Accueil de Strassen.

_____, le ___ / ___ 2022

Signature du représentant légal (parent ou tuteur)

COMMUNIQUE (17 mars 2022)

Gratuité des repas et de l'encadrement dans les Maisons relais

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a annoncé que, sous certaines conditions, les repas et l'accueil dans les Services d'Education et d'Accueil pour enfants scolarisés (maisons relais) seront gratuits à partir de la rentrée 2022/2023.

Suite à cette annonce, nous vous informons que notre règlement d'ordre interne devra être adapté dès que les modalités de la gratuité seront connues.

Ces changements seront faits ultérieurement, une fois que le Ministère compétent nous aura communiqué les détails et conditions de cette gratuité.

Modalités d'inscription

- VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA FICHE CI-JOINTE SUR LES MODALITES D'INSCRIPTION -

Tous les enfants désirant fréquenter le Service d'éducation et d'accueil à partir du 15 septembre 2022 doivent être inscrits moyennant la présente fiche d'inscription (ou de la lettre de renouvellement).

Les dossiers d'inscriptions complets devront être remis en mains propres :

du mardi 19 au vendredi 29 avril 2022 entre 16h30 et 19h00	Guichets d'inscription dans les halls des sites Blummewiss et Ben Heyart
les mercredis 4, 18, 25 mai et 8 juin entre 16h30 et 19h00	Secrétariats des sites Blummewiss, Martyrs et Hueflach
le samedi 11 juin entre 10 et 12 heures	Secrétariats des sites Blummewiss, Martyrs et Hueflach

Le délai de dépôt pour les fiches d'inscription est fixé au samedi 11 juin 2022 à midi.

Les admissions se feront dans le respect complet des critères de priorités prévu par notre Règlement d'Ordre interne et dans le cadre des places autorisées par l'Agrément ministériel.

Les familles répondant aux critères de priorité recevront une confirmation pour le 1er juillet au plus tard.

Les familles dont la situation actuelle ne correspond pas aux critères de priorité recevront une réponse pour le 1er septembre au plus tard. Tout changement de situation doit nous être communiqué.

Les réponses seront envoyées par courrier électronique.

Attention ☺

Seuls les dossiers déposés dans le cadre des horaires prévus (voir tableau plus haut) seront considérés. Les dossiers déposés dans nos boîtes à lettres ou envoyés par courrier électronique ou postal ne seront pas pris en compte.

Uniquement les dossiers complets (la fiche d'inscription ou de renouvellement dûment remplie et signée + tous les documents annexés) seront acceptés. Merci de bien les vérifier avant de nous les remettre.